

Article 57 - Contenu de la demande

1. Toute demande prévue à l'article 56 est présentée au moyen du formulaire dont le modèle figure à l'annexe VI ou à l'annexe VII.

2. Toute demande prévue à l'article 56 comporte au moins:

- a) une déclaration relative à la nature de la demande ou des demandes;**
- b) le nom et les coordonnées du demandeur, y compris son adresse et sa date de naissance;**
- c) le nom du défendeur et, lorsqu'elles sont connues, son adresse et sa date de naissance;**
- d) le nom et la date de naissance des personnes pour lesquelles des aliments sont demandés;**
- e) les motifs sur lesquels la demande est fondée;**
- f) lorsque la demande est formée par le créancier, les informations relatives au lieu où les paiements doivent être effectués ou transmis électroniquement;**
- g) les noms et coordonnées de la personne ou du service de l'autorité centrale de l'État membre requérant responsable du traitement de la demande.**

3. Aux fins du paragraphe 2, point b), l'adresse personnelle du demandeur peut être remplacée par une autre adresse dans les cas de violences familiales, si le droit national de l'État membre requis n'exige pas, aux fins des procédures à engager, que le demandeur fournisse son adresse personnelle.

4. Au besoin, la demande comporte également les informations suivantes lorsqu'elles sont connues:

- a) la situation financière du créancier;**
- b) la situation financière du débiteur, y compris le nom et l'adresse de l'employeur du débiteur, ainsi que la localisation et la nature des biens du débiteur;**
- c) toute autre information permettant de localiser le défendeur.**

5. La demande est accompagnée de toute information ou tout document justificatif nécessaire, y compris, le cas échéant, pour établir le droit du demandeur à l'aide judiciaire. Les demandes prévues à l'article 56, paragraphe 1, points a) et b), et paragraphe 2, point a), ne sont accompagnées, selon le cas, que des documents énumérés aux articles 20, 28 ou 48 ou à l'article 25

de la convention de La Haye de 2007.

MOTS CLEFS: Obligation alimentaire

Imprimé depuis Lynxlex.com

URL source:<https://www.lynxlex.com/fr/text/obligations-alimentaires-r%C3%A8gl-42009/article-57-contenu-de-la-demande/775>